

Les modalités de certification C2i

La certification C2i comprend :

- *Une épreuve théorique de 45 min*, sur la base de réponses apportées à un questionnaire de 60 questions couvrant les cinq domaines du référentiel national (douze questions par domaine).
La validation positive de chaque domaine sera acquise si le score obtenu est au moins égal à 50 sur 100. Cette épreuve sera validée si tous les cinq domaines sont validés.
- *Une épreuve pratique de 2 heures* couvrant les cinq domaines du référentiel, est organisée sous forme d'activités concrètes. Chacune des activités doit conduire à la validation d'un ou plusieurs compétences dans un ou plusieurs domaines du référentiel. Cette épreuve sera validée si les cinq domaines de compétences sont validés.

Les dates des sessions de certification C2i sont fixées par l'UVT. Ces sessions se dérouleront au sein des établissements universitaires.

Pour organiser une session de certification C2i, le correspondant est invité à :

- envoyer une demande officielle, au nom du Président de l'UVT, accompagnée par la liste des étudiants souhaitant passer la certification C2i ; et en précisant la date choisie. Cette demande doit être parvenue à l'UVT **15 jours avant la date de la session.**
- procéder à la préparation d'une salle équipée d'ordinateurs connectés à internet.
- sélectionner les étudiants les mieux préparés à la certification et ce en utilisant le test de positionnement :



<http://c2i.uvt.rnu.tn/c2iv2/positionnement.php>

(Pour obtenir les codes d'accès, le correspondant peut contacter la gestionnaire de positionnement : Mme Ahlem Mezlini ah.mezlini@gmail.com)

- mobiliser une équipe d'enseignants pour la surveillance (à raison de 2 enseignants par salle),
- envoyer par email la liste définitive des étudiants en **format csv**:(cin ; nom ; prénom ; email) au coordinateur national C2i, M. Adel Ben Taziri adel.bentaziri@uvt.rnu.tn **7 jours avant** la date de l'épreuve théorique,

(NB : Aucune liste des candidats aux sessions de certification ne sera acceptée si elle n'est pas éditée en format (CSV))

- envoyer la liste des présents lors de l'examen théorique par email au coordinateur national C2i afin de pouvoir délibérer les résultats de l'épreuve théorique.

Après la délibération de la session de certification et afin de pouvoir préparer les certificats, le correspondant est appelé à envoyer par voie administrative à l'UVT :

- les feuilles de présences signées par les candidats et les surveillants des deux épreuves (théorique et pratique)
- les copies des CIN
- les attestations d'inscription ou de travail

NB : La coordination avec les DDEV (Directeur de Département de l'Enseignement Virtuel) pour l'organisation d'une session de certification **est exigée.**

Le coordinateur national C2i est tenu de communiquer par email les PV de certification, aux DDEV et aux correspondants C2i et ce **à la fin de chaque semestre.**

L'UVT est tenue de délivrer le certificat C2i dans un délai d'un mois après la réception du dossier complet des candidats.

Pièce jointe : Nouveau Référentiel C2i

